



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable  
Pôle Aménagement Opérationnel  
Affaire suivie par : Samira BEKHADRA-TIZI  
et Philippe BAUER  
Tél. : 01 34 25 26 78  
Mél. : [samira.bekhadra@val-doise.gouv.fr](mailto:samira.bekhadra@val-doise.gouv.fr)

**Enquête publique préalable au classement au statut autoroutier de la nouvelle bretelle d'accès à  
l'A 15 sur le territoire de la commune de Sannois,  
au titre de l'article R 122-1 du Code de la voirie routière**

**PROCÈS-VERBAL DE DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS**  
(Article R 134-27 du Code des relations entre le public et l'administration)

Selon les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage signée le 23 août 2018, la bretelle d'insertion sur l'autoroute A15 depuis le giratoire situé sur les RD 122 et RD 403 sur le territoire de la commune de Sannois réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du conseil départemental du Val-d'Oise doit intégrer à son achèvement le domaine public routier national.

Par courrier du 18 octobre 2023, le ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, représenté par la directrice des mobilités routières (DGITM), autorise le lancement de la procédure de classement dans la catégorie des autoroutes de la bretelle joignant le giratoire de la RD 122 à l'autoroute A15 – sens province-Paris, au titre de l'article R.122-1 du Code de la voirie routière.

Cette bretelle prend son origine sur le giratoire existant à Sannois, passe sous l'ouvrage d'art supportant une voie de l'A115, et se raccorde directement sur l'A15 en direction de Paris.

Ce projet a été soumis à enquête publique conformément à l'article R.122-1 du Code de la voirie routière. Par un arrêté préfectoral n°2024-17757 du 2 mai 2024, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique en mairie de Sannois du jeudi 16 mai au vendredi 31 mai 2024 inclus. La première insertion dans la presse a été publiée dans Le Parisien le 08/05/2024 et dans Les Echos le 08/05/2024, puis la seconde insertion dans le Parisien et Les Echos le 21/05/2024. De plus, les affichages sur site et en mairie ont été réalisés. Un registre numérique a été mis en ligne pendant l'enquête. Le dossier a également été mis en ligne sur le site internet de la préfecture.

À l'issue du dernier jour d'enquête, le registre d'enquête a été clos et signé par le commissaire-enquêteur, M. Claude ANDRY, le 31 mai 2024 à 17h30.

Le 10 juin 2024, le commissaire enquêteur a signé son rapport contenant son avis et ses conclusions motivées. Le rapport a été reçu en préfecture le 12 juin 2024.

Fait à Cergy, le **25 JUIN 2024**

Le Préfet

Philippe COURT